

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

# Rapport d'évaluation

# Licence professionnelle Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives

Université Joseph Fourier – Grenoble - UJF



#### Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

#### Formations et diplômes

Pour le HCERES,1

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

#### Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Chimie, biologie, santé, STAPS

Établissement déposant : Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) mention *Management des organisations* spécialité *Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives* est organisée en partenariat avec le milieu professionnel; son objectif est d'apporter un complément de formation pour des cadres actifs, pour des missions orientées principalement vers la gestion et le développement de structures sportives. Elle propose deux parcours: l'un orienté vers l'escalade et l'autre vers la natation. Les connaissances et compétences acquises par les étudiants durant la formation permettent à la fois la prise en charge et la direction technique ou administrative de structures d'escalade et de natation accueillant des publics diversifiés, pour l'entrainement ou la pratique de loisirs. Les quatre domaines de compétences-cibles de la formation sont clairement définis et listés (gestion financière - management de projet, marketing - gestion des ressources humaines - conception et programmation d'activités physiques et sportives - animation d'activités physiques et sportives).

# Avis du comité d'experts

Cette formation trouve une pertinence en répondant aux attentes exprimées par le milieu sportif et associatif dans le domaine de la gestion et l'animation de structures d'escalade et de natation. De ce point de vue, elle traduit une forme de complémentarité universitaire avec les formations proposées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les effectifs sont modestes : 6 à 11 étudiants par an, qui sont essentiellement des professionnels inscrits en formation continue ; sur les quatre dernières années, un seul étudiant est venu directement de la deuxième année de licence (L2) STAPS et très peu d'étudiants se sont inscrits en formation initiale. Par conséquent, les modalités d'organisation de la formation sont adaptées aux contraintes des publics professionnels : les enseignements sont condensés sur deux jours par semaine, ce qui permet d'alterner travail en entreprise et formation universitaire. Si l'accueil presque systématique en formation continue correspond à un besoin de professionnels en exercice, la faible diversité des publics accueillis, la formation initiale quasi inexistante et l'absence d'étudiants provenant de la L2 STAPS nécessiteraient une réflexion sur la place de cette LP dans l'offre de formation.

La liste des enseignements proposés semble en cohérence avec les compétences énoncées. Néanmoins, on peut regretter que le dossier soit peu lisible concernant les modalités d'organisation des contenus de formation, et contiennent beaucoup d'imprécisions. Par exemple : la maquette présentée n'a pas d'intitulé et ne semble délivrer que 37 crédits européens/ECTS; les unités d'enseignement (UE) mutualisées avec le parcours *Entrainement sportif* de la licence STAPS ne sont pas indiquées avec précision; un stage de 12 semaines semble prévu, mais le dossier signale par ailleurs que le stage s'étend sur 24 semaines; aucune fiche RNCP n'est associée au dossier. On regrette également que la répartition des UE selon les choix d'options (escalade ou natation) ne soit pas indiquée.

Plus généralement, on peut s'interroger sur la pertinence d'une formation qui accueille de si faibles effectifs, notamment parce que de nombreux éléments présentés dans le dossier ne sont pas suffisamment expliqués et argumentés: conditions de délivrance des validations d'acquis aux professionnels; apparemment pas de mutualisation des UE portant sur la gestion, le marketing et l'organisation de structures avec le parcours *Management du sport* de la licence STAPS. On peut aussi s'étonner de la volonté exprimée de proposer des mutualisations avec des UE de L2 sur le thème de la condition physique et non avec la troisième année de licence (L3), ce qui questionne sur la possibilité d'un lien de complémentarité entre la licence STAPS et la licence professionnelle. Enfin, le dossier souligne la volonté de mettre davantage l'accent sur la formation à l'animation alors que les compétences de gestionnaires de structures

d'escalade et de natation sont indiquées comme étant l'objet principal et la spécificité même de cette formation. Toutes ces imprécisions rendent difficile l'évaluation de la cohérence du dispositif de formation.

On comprend le rôle central du stage, mais l'organisation logistique est peu détaillée et parait peu évidente : 660 heures d'enseignement sont prévues, mais le volume total d'heures déclarées pour les 25 enseignants qui composent l'équipe pédagogique n'atteint que 520 heures. Les 660 heures sont réparties sur seulement 2 jours par semaine et potentiellement sur 24 semaines, ce qui paraît difficilement réalisable.

Un conseil de perfectionnement comprenant le responsable de la mention, deux responsables de parcours et deux professionnels, et se réunissant deux fois par an, permet d'assurer le pilotage général de la formation. Il est regrettable que ce conseil n'accueille pas également un ou des représentants étudiants. Le responsable de la formation assure la gestion administrative tout au long de l'année en relation avec le directeur adjoint de l'UFR STAPS et, éventuellement les responsables de parcours *Natation* et *Escalade*. L'équipe pédagogique est majoritairement composée de formateurs extérieurs à l'établissement. 14 professionnels assurent environ 70 % de la formation tandis que les 11 enseignants de la composante STAPS ne sont impliqués que pour 30 %. La façon dont est coordonnée cette équipe, composée de nombreux personnels extérieurs à la composante STAPS, n'est pas précisée.

Avec une moyenne de 92 % de réussite, le taux de diplômé est relativement élevé. Les informations contenues dans le dossier indiquent que 60 % des étudiants de formation continue ont connu ensuite une évolution significative de carrière, ce qui est positif. Mais le suivi de cohortes et les débouchés réellement obtenus par les étudiants sont renseignés de façon imprécise, ce qui rend difficile l'appréciation du bilan concret de la licence professionnelle.

### Éléments spécifiques

| Place de la recherche  | Non renseigné.   |
|--|--|
| Place de la<br>professionnalisation                          | Elle est très importante. Elle se traduit par une participation majoritaire de professionnels extérieurs à la composante STAPS qui s'impliquent à hauteur de 70 % de la formation contre 30 % assurés par des enseignants titulaires de cet établissement.  La formation concerne d'ailleurs surtout des professionnels, inscrits en formation continue, qui viennent chercher un complément de formation professionnelle en gestion et organisation des structures sportives. |
| Place des projets et stages                                  | Les UE dédiées au stage et au projet professionnel tuteuré, conduisant à la réalisation d'un mémoire professionnel, sont des éléments centraux dans la formation. Ils reflètent la volonté de construire des parcours de formation individualisés avec l'aide de tuteurs référents. Le dossier n'est cependant pas assez détaillé sur les partenariats engagés et sur les conditions de suivi des étudiants.   |
| Place de l'international                                     | Non renseigné.   |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | Le recrutement concerne majoritairement des professionnels<br>titulaires de brevets délivrés par le Ministère de la Jeunesse et des<br>Sports. Le dossier ne précise pas les validations d'acquis délivrées,<br>les éventuelles passerelles et n'apporte pas d'informations sur<br>l'existence de dispositifs d'aide à la réussite.  |
| Modalités d'enseignement et<br>place du numérique            | Il est indiqué que certains cours sont réalisés en visio-conférences.  La place du numérique se traduit essentiellement par l'utilisation d'un logiciel spécifique de gestion financière d'une structure et par les technologies du web permettant un développement marketing (web-marketing). Les intitulés d'unités d'enseignement de la maquette ne permettent pas d'identifier le cadre dans lequel ces contenus de formation sont proposés.                               |
| Evaluation des étudiants                                     | Non renseigné.   |

| Suivi de l'acquisition<br>des compétences                        | Non renseigné.   |
|--|--|
| Suivi des diplômés   | Quelques éléments parcellaires sont déclinés dans le dossier<br>présenté mais le suivi des diplômés n'est pas réalisé dans le cadre<br>d'un dispositif suffisamment exhaustif pour permettre de juger des<br>effets concrets du dispositif de formation. |
|  | Un conseil de perfectionnement existe et permet d'assurer le suivi<br>de la formation. Il n'intègre pas d'étudiants.   |
| Conseil de perfectionnement<br>et procédures<br>d'autoévaluation | L'autoévaluation du dossier a été organisée et accompagne les<br>rubriques présentées en ciblant des éléments classés en points<br>forts ou points faibles. Les procédures d'autoévaluation ne sont pas<br>indiquées.                                    |
|  | Il n'est pas prévu d'évaluation des enseignements par les<br>étudiants.  |

# Synthèse de l'évaluation de la formation

#### Points forts:

- La formation proposée répond de façon originale à une demande exprimée dans le domaine sportif concernant des professionnels accueillis en formation continue.
- Les liens avec le secteur professionnel sont étroits et se traduisent par une participation importante d'intervenants extérieurs apportant un niveau d'expertise appréciable.

#### Points faibles:

- Le recrutement des étudiants est peu diversifié.
- Le bilan de fonctionnement du dispositif de formation est insuffisamment détaillé. Il manque une analyse de la plus-value de la formation pour ses diplômés.
- L'articulation précise entre les contenus spécifiques des options escalade ou natation n'apparaît pas.
- Le dossier présenté est relativement succinct. De nombreux aspects ne sont pas renseignés ou renseignés de façon insuffisante.
- Les liens avec la licence STAPS (qui propose des contenus proches en L3, notamment dans le parcours Management du sport) sont peu développés.

#### Conclusions:

La pertinence de la formation proposée est difficile à appréhender à travers un dossier souvent imprécis sur de nombreux aspects : organisation de la maquette de formation ; liens avec la licence STAPS (parcours *Management du sport* et *Entrainement sportif*) ; modalités d'évaluation des étudiants ; dispositifs d'aide à la réussite pour des étudiants en reprise d'étude ; fonctionnement d'une équipe pédagogique incluant une majorité de professionnels extérieurs à la composante.

La gestion des petits effectifs d'étudiants mériterait une analyse : la LP accueille quasi exclusivement des professionnels inscrits en formation continue, et manque d'attractivité pour les étudiants issus de la licence STAPS.

Enfin, il serait utile que soit réalisé un bilan qualitatif du devenir des diplômés, éventuellement spécifique des deux options proposées par la licence professionnelle, afin d'évaluer avec précision la plus-value que confère la formation à ses diplômés.

# Observations de l'établissement



# Mention de Licence professionnelle Animation, gestion et organisations des activités physiques et sportives

Madame, Monsieur,

Nous remercions vivement le Comité d'Evaluation pour l'analyse conduite et la qualité des remarques transmises.

Les commentaires et éléments fournis seront pris en compte dans les dossiers d'accréditation que nous allons faire remonter prochainement à la DGESIP.

Concernant cette mention de diplôme, nous n'avons relevé aucune observation.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle OLIVIER

Vice-Présidente Formation et Pédagogie Numérique